



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20220415-2022_06_03-DE
Reçu le 21/04/2022

Le vendredi quinze avril deux mille vingt-deux, à 17 heures 30, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 11.04.2022

Etaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : M. Nicolas DONADEY est représenté par M. Frédéric PASQUIER, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/04/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2022

DELIBERATION N°06 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AU CREDIT AGRICOLE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Plafond : 150 000 €

Plafond renouvelé à hauteur de : 150 000 €

Durée : 12 mois à compter de la mise en place du plafond

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0%+ marge à 0.70 % - *Les intérêts du mois en cours sont facturés au taux Euribor 3 mois moyenné du mois précédent flooré à 0 %+ marge*

→ *Dernier Euribor 3 mois moyenné connu (janvier 2022) = -0.561 %, soit un taux facturé de 0.70 % pour une utilisation de la ligne de trésorerie au mois de février 2022.*

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Commission de confirmation : 0.20% du plafond soit 300 €

Déblocage des fonds : au gré des besoins de trésorerie dans la limite du plafond autorisé

Montant minimum d'un tirage : 20 000 €

Modalité de mise à disposition des fonds :

→ Mise à disposition par virement télégraphique gratuit (dit VGM) à partir de 20 000 €, sur simple réception d'un courrier ou d'une télécopie
Transmission de la demande un jour ouvré, avant 9h00 pour une mise à disposition des fonds le jour même avec la date de valeur du jour.
Facturation de 10 € par tirage si le montant du VGM est inférieur à 20 000 €

Remboursement anticipé : possible à tout moment sans pénalité avec reconstitution du plafond.

Parts sociales : NEANT

Commission de non utilisation : offerte

Frais de dossier : offerts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la Commune,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes

